

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE (anciennement ChAD) – SEPTEMBRE 2025

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Paul Duval	2024-11-01(C)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Philippe Jones Membre Mme Karine Côté Membre	28-29 août 9-10-11, 16-17,18 septembre 2025 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de manière malhonnête et/ou négligente; Exercer ses activités de manière malhonnête et/ou négligente en omettant et/ou en négligeant Faire défaut d'agir en conseiller consciencieux	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE (anciennement ChAD) – SEPTEMBRE 2025

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
James Rezile	2025-04-01(C)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Colin Gélinas Membre Mme Mélanie Couture Membre	19 septembre 2025 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de manière négligente; Abuser de la bonne foi d'un assureur et/ou user de procédés déloyaux à son endroit Faire une représentation fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur Exécuter le mandat confié par sa cliente de façon négligente Faire des actes en matière d'assurance de dommages d'une entreprise alors qu'il n'était pas certifié pour agir auprès de cette clientèle Faire une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur Éviter de se placer, directement ou indirectement, dans une situation où il serait en conflit d'intérêts Omettre d'assurer un immeuble alors qu'il avait reçu des instructions de sa cliente à cet effet, créant ainsi un découvert technique	Culpabilité et sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – SEPTEMBRE 2025

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Guy Lampron 118870	CD00-1340 CD00-1347	M ^e Marco Gaggino, Président M. Frédérick Scheidler, membre M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin., membre	9 septembre 2025 à 09h00	Visioconférence Pour assister à l'audience, contactez le secrétariat au : comitediscipline@chambresf.com	Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir le certificat requis Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Sanction
Massimo Corica 231716	CD00-1561	M ^e Marco Gaggino, Président M. Michel Demers, A.V.A., Pl. Fin., membre M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin., membre	22 septembre 2025 à 09h30	Chambre de l'assurance 2000, McGill College Montréal (Québec) H3A 3H3 Pour assister à l'audience, contactez le secrétariat au : comitediscipline@chambresf.com	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité